

	Mise à jour le 01/08/2025 <u>REGLEMENT INTERIEUR</u> Saison 2025 / 2026	
---	---	---

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association **BADMINTON ARGELES-GAZOST**, dont l'objet est la pratique et le développement du badminton dans le respect des réglementations et orientations fédérales et dans le cadre du sport santé mais aussi du sport de compétition. Il est remis à l'ensemble des membres lors de leur adhésion.

Article 1 - Cotisations

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est voté chaque année en Assemblée Générale.

Les licenciés de la saison précédente seront prioritaires jusqu'au 5 septembre, à la condition d'un dossier complet par internet ou par papier et du paiement de la cotisation.

Les nouveaux licenciés peuvent avoir 3 séances d'essai maximum à partir du 8 septembre 2025 avant de remettre le dossier complet.

Au-delà de cette séance d'essai, l'accès aux terrains ne sera possible que sur présentation des documents d'inscription dûment remplis et du règlement.

Pour l'année 2025/2026, le montant de la cotisation est fixé selon les catégories d'âge :

Pour les adultes	
- 100€ - 80€ si inscription après le 1^{er} mars 2026, - 35€ si inscription après le 1^{er} mai 2026.	Part reversée par le club à la fédération = 60,07€ Au 1 ^{er} mai = 20€
Pour les jeunes (nés entre 2008 et 2016)	
- 85€ - 75€ si inscription après le 1^{er} mars 2026, - 30€ si inscription après le 1^{er} mai 2026.	Part reversée par le club à la fédération = 54,47€ Au 1 ^{er} mai = 20€

Années de naissance des catégories d'âge						
Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors	Vétérans
Nés en 2016	Nés en 2015 - 2014	Nés en 2013 - 2012	Nés en 2011 - 2010	Nés en 2009 - 2008	Nés entre 1986 et 2007	Nés en 1985 et avant

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 2 – Créneaux d'entraînement

*** CRÉNEAUX JEUNES (de Poussins à Juniors) – ENTRAÎNEMENT DIRIGE**

- LUNDI	de 17h15 à 18h45 de 17h30 à 19h15	G1 débutant G2 niveau avancé	Gymnase d'Argelès-Gazost
- JEUDI	de 17h30 à 18h45 de 17h30 à 19h30	G1 débutant G2 niveau avancé	Gymnase d'Argelès-Gazost (si le tennis ne l'utilise pas)

Le nom et téléphone du représentant légal du mineur sera obligatoirement demandé.

L'association n'est en aucun cas responsable dudit mineur au-delà des plages horaires qui leur sont spécifiquement réservées et en dehors du gymnase. Le responsable légal reste responsable du jeune licencié qui viendrait ou repartirait seul.

*** CRÉNEAUX ADULTES – JEU LIBRE**

- LUNDI	de 19h00 à 20h00 de 19h30 à 22h00	Joueurs Interclubs Tout public	Gymnase d'Argelès-Gazost
- MERCREDI	de 19h30 à 21h30	Tout public	Gymnase de Luz-St-Sauveur
- JEUDI	de 19h00 à 20h00 de 19h30 à 22h00	Joueurs Interclubs Tout public	Gymnase d'Argelès-Gazost (si le tennis ne l'utilise pas)
Si le tennis utilise le gymnase municipal :		de 19h30 à 21h30	Tout public
			Gymnase de Luz-Saint-Sauveur

L'accès aux vestiaires pour les adultes ne sera possible que lorsque la totalité des enfants sera sortie.

Article 3 – Engagements des membres adhérents

Dans le cadre de son activité au sein du club, l'adhérent s'engage à :

- porter une tenue de sport décente, ainsi que des chaussures de sport adaptées à la pratique du badminton (pas de running ou chaussures de montagne ou de fitness) ;
- avoir sa propre raquette ;
- respecter les consignes des encadrants et des membres du conseil d'administration ;
- participer à l'installation et au rangement du matériel ;
- respecter, sur les terrains, le turn-over instauré par le club afin que chacun puisse jouer régulièrement ;
- de manière générale, respecter les partenaires et adversaires, ainsi que tout le matériel ne lui appartenant pas (filets, raquettes, poteaux, volants...).

Le club ne tolérera aucune sorte de violence.

Article 4 – Matériel

Le club s'engage à fournir les filets, les poteaux et les volants plastiques. Un stock de volants sera mis à disposition des adhérents dans la limite du raisonnable et du respect du matériel.

Les volants en plume ne sont pas fournis mais ils sont proposés à la vente par le club.

Le club n'est pas responsable de l'état du matériel ne lui appartenant pas.

Le club décline toute responsabilité dans le cas de vols ayant lieu sur le parking ou dans l'enceinte du gymnase.

Article 5 – Tournois clubs, Interclubs loisirs et départementaux

Pour les inscriptions aux tournois dits « club », l'adhérent doit télécharger l'application ebad pour avoir toutes les informations (dates, modalités d'inscription et de paiement). En aucun cas, le club s'occupera des démarches.

Pour les interclubs loisirs et départementaux, le bureau nommera en début de saison le capitaine de chaque interclub qui aura pour rôle de constituer son équipe, en lien avec la commission Interclubs. Les joueurs intéressés peuvent se faire connaître auprès des membres du bureau. Les joueurs devront respecter les choix du capitaine tout au long de la saison. Pour ces compétitions, le club fournit les volants.

Le club se réserve le droit de bloquer 2 ou 3 terrains pour un entraînement spécifique aux joueurs compétiteurs ou pour la réception d'équipes extérieures lors d'interclubs.

Tous les joueurs engagés dans les interclubs devront prendre connaissance de la charte des interclubs.

Toute prise de licence vaut acceptation de ce règlement. Tout manquement à ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion définitive de l'adhérent en conformité avec les statuts.

Vous savez tout de notre club, alors à vos raquettes et au plaisir de vous rencontrer sur les terrains !
Excellente saison à tous !

Les membres du Bureau du club BAG

Lucile LAFENETRE (présidente)
Camille LARAN (trésorière)

Benoît LABARSOUQUE (vice-trésorier)
Alexandra NADE (secrétaire)